

<https://enseignants.se-unsa.org/Indemnite-REP-REP-le-SE-Unsa-demande-au-Conseil-d-Etat-de-retablir-l-e-galite>



Indemnité REP/REP+ : le SE-Unsa demande au Conseil d'État de rétablir l'égalité

- Presse - Communiqués de presse -

Date de mise en ligne : lundi 13 février 2023

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le SE-Unsa a saisi le Conseil d'État pour lui demander d'annuler les dispositions qui créent un taux moindre d'indemnité REP et REP+ pour les assistants d'éducation (AED) et les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH).

Le SE-Unsa avait déjà obtenu du Conseil d'État qu'il contraigne le ministère de l'Éducation nationale à mettre fin à l'exclusion des personnels les moins rémunérés du ministère du bénéfice de l'indemnité reconnaissant les difficultés d'exercice.

La réponse du ministère a cependant été de créer une nouvelle injustice en instituant des montants inférieurs de cette prime pour les AED et les AESH.

Cette décision du ministère conduit le SE-Unsa à saisir à nouveau le Conseil d'État pour que soit mis fin à cette situation.

> > [Requête décret du SE-Unsa](#)

> > [Requête arrêté du SE-Unsa](#)

Paris, le 13 février 2023

Stéphane Crochet
Secrétaire général

Attachée de presse :
Brigitte Biardoux
01 44 39 23 93